Affaire Dray-SOS Racisme : Médiapart condamné pour diffamation

05/03/2010 à 20h04

Edwy Plenel et Fabrice Lhomme condamnés pour avoir diffamé M. Marc Rozenblat, ancien Président de l'Unef

Par un jugement rendu ce 5 mars 2010 à 13 heures 30, la 17 ème chambre correctionnelle du Tribunal de grande instance de Paris a déclaré M. Edwy Plenel, Directeur de la publication du site Médiapart, et M. Fabrice Lhomme, journaliste, coupables de diffamation publique à l'encontre de M. Marc Rozenblat pour avoir, de mauvaise foi, porté atteinte à son honneur et à sa considération dans le cadre de ses relations avec l'association SOS-RACISME.

Le Tribunal a, notamment, ordonné la publication de cette condamnation sur la page d'accueil du site Médiapart.

Source

> ***Rappel : Le Parisien du 24/12/08 :***
>
> *Dans son analyse, Tracfin s'attarde sur un chèque de 12 500 € émis par les Parrains de SOS Racisme à Marc Rozenblat, proche de Julien Dray. D'après Tracfin, l'ancien président du syndicat étudiant Unef-ID a également versé 6 000 € à Nathalie Fortis. Contacté hier, Marc Rozenblat justifie ces mouvements financiers. « Tout est clair, explique-t-il. J'ai prêté, par chèque, une somme d'argent à SOS Racisme qui me l'a remboursée en deux ou trois fois. Quant aux 6 000 €, cela n'a rien à voir. Il s'agit d'une somme que j'ai prêtée à Nathalie, meilleure amie de ma femme. »*